

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070907-03_82_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/09/2007
Publication 14/09/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP
Séance du

3982-07
7 SEP. 2007

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Déviation d'ASPACH

Enfouissement du réseau France Télécom

Prise en charge financière

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/1 - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise à la prise en charge du surcoût des travaux d'embellissement par l'enfouissement du réseau France Télécom au niveau du futur giratoire des RD 419/ RD 16 dans le cadre de la déviation d'ASPACH, estimé à 6 387,98 € TTC €. La dépense sera imputée au budget du Département au programme AL 11, chapitre 23, nature 23151 et sera versée à France Télécom sur présentation de la facture à l'issue des travaux.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre
.....abstentions